



**Couverture**

Veuillez inclure les données pour tous les emplacements inscrits dans la Section F, « Effectif selon l'emplacement ».

**Activité commerciale principale**

1. Veuillez cocher, pour cette unité commerciale, l'activité principale décrivant le plus exactement la source majeure des revenus d'exploitation. Veuillez ne cocher qu'une seule activité.

0140 1  Fabrication 2  Commerce de détail/Commerce de gros 3  Services 4  Autre

2. Veuillez décrire brièvement votre activité commerciale principale : 0141 \_\_\_\_\_

3. Cela représente-t-il un changement avec l'année dernière? 0142 1  Oui 3  Non

Si votre activité commerciale principale n'est pas la fabrication, veuillez nous appeler au 1 888 881-3666 pour obtenir des instructions plus précises.

**Renseignements sur la période de déclaration**

**Période de déclaration**

Veuillez déclarer les données pour votre plus récent exercice financier disponible de 12 mois se terminant entre le 1er janvier 2003 et le 31 mars 2004. Veuillez indiquer, ci-dessous, la période couverte par le présent questionnaire.

4. Du 0011 

AAAA		MM		JJ							

 au 0012 

AAAA		MM		JJ							

5. Est-ce que les dates déclarées ci-dessus constituent un changement à votre exercice financier?

0059 1  Oui 3  Non

6. Est-ce que des unités d'exploitation de cette unité commerciale ont été fermées de façon temporaire ou saisonnière au cours de la période de déclaration?

0061 1  Oui 3  Non

7. Cette unité commerciale a-t-elle acquis des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?

0064 1  Oui 3  Non

8. Cette unité commerciale a-t-elle cédé/vendu des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?

0066 1  Oui 3  Non

**Ententes de partage de données**

Pour éviter la répétition des activités d'enquête, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique et avec d'autres ministères. Ces ententes sont conclues conformément à la Loi sur la statistique fédérale et à la législation provinciale et territoriale correspondante. Les données sont confidentielles. **VOS RÉPONSES NE SONT PAS COMMUNIQUÉES À L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA.** Des précisions supplémentaires sur le partage des données sont incluses dans la brochure « Lignes directrices et instructions », ci-jointe.

**Directives générales**

**Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.**

1. La brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe a été préparé afin de vous aider à compléter le questionnaire. Les instructions sont numérotées et correspondent aux numéros du questionnaire.
2. Tous les montants déclarés doivent être arrondis en milliers de DOLLARS CANADIENS (\$'000 CAN) (p. ex. 55 417,40 \$ devient 55 \$).
3. Les pourcentages devraient être arrondis (p. ex. 37,3 % devient 37 %, 75,8 % devient 76 %).
4. Veuillez écrire lisiblement, à l'encre.
5. Le questionnaire dûment rempli peut être retourné à Statistique Canada par télécopieur au **1 888 883-7999**.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception des documents, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

**B - Revenus**

**Veillez inclure :**

- tous les revenus, provenant des livraisons domestiques ou exportées, recus par cette unité commerciale;
- tous les revenus provenant des livraisons à d'autres unités de cette unité commerciale.

**Veillez exclure :**

- les taxes de vente fédérale et provinciales, droits et taxes d'accise, les frais de livraison par transporteurs publics ou contractuels, les escomptes, les rabais et les retours sur ventes;
- tous les revenus provenant d'unités commerciales situées à l'extérieur du Canada.

**B-1 Sorties de l'activité manufacturière**

1. Les sorties de l'activité manufacturière sont déclarées en tant que :

2056  Livraisons       Production       Autre (veuillez spécifier) : 2057 \_\_\_\_\_

2. Déclarez-vous selon le prix de vente final?

2058  Oui       Non

Si la réponse est « non »,  
veuillez spécifier le mode d'évaluation : 2063 \_\_\_\_\_

3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
<p>"En boîtes" veut dire mis en conserve dans les contenants hermétiquement fermés - boîtes, bouteilles, jarres, contenants aseptiques, etc.</p> <p>Produits achetés pour être vendu tel quel (par exemple, poisson frais) ou réemballés en format pour la vente aux consommateurs seulement (par exemple, le beurre, le fromage) et puis vendus, ou il n'y a pas de transformation subséquente, doivent être indiqués à la ligne 32 section C-5,9 section B-2 et 4 section D au besoin.</p>				

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
<p>Si cette genre d'activité est sur commande (les biens appartiennent à d'autres), la somme reçue pour ce travail doit être indiquée à la ligne 6 ou 7 section B-1.</p> <p>Légumes congelés, cuits entièrement ou partiellement dans l'huile ou légumes congelés présentés avec du beurre ou une sauce doivent être indiqués aux indicatifs des marchandises commençant avec 2004.</p>				
3.001 Boeuf, en carcasse ou demi- carcasse, frais ou réfrigéré	02011010	Tonnes métriques	23001	25001
3.002 Veau, en carcasse ou demi- carcasse, frais ou réfrigéré	02011020	Tonnes métriques	23002	25002
3.003 Veau, morceaux non désossés (quartiers avant, quartiers arrière, côte, paleron, cuisse, longe, etc.), frais ou réfrigéré	02012020	Tonnes métriques	23003	25003
3.004 Veau en morceaux, désossés, frais ou réfrigérés	02013020	Tonnes métriques	23004	25004
3.005 Boeuf en morceaux, désossés, frais ou réfrigérés	0201309	Tonnes métriques	23005	25005
3.006 Boeuf en morceaux, non désossés, congelés	0202209	Tonnes métriques	23006	25006
3.007 Veau en morceaux, désossés, congelés	02023020	XXX	XXXXX	25007
3.008 Boeuf en morceaux, désossés, congelés	0202309	Tonnes métriques	23008	25008
3.009 Porc, en carcasse ou demi- carcasse, frais ou réfrigéré	020311	Tonnes métriques	23009	25009
3.010 Jambons et leurs morceaux, frais ou réfrigérés	02031210	Tonnes métriques	23010	25010
3.011 Épaules et leurs morceaux, de porc, non désossés, frais ou réfrigérés	02031220	Tonnes métriques	23011	25011

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.012 Dos et longes de porc, frais ou réfrigérés	02031930	Tonnes métriques	23012	25012
3.013 Ventres de porc, frais ou réfrigérés	02031991	Tonnes métriques	23013	25013
3.014 Porc en morceaux, autres que jambons, épaules, dos, longe, et poitrine, frais ou réfrigérés	02031999	Tonnes métriques	23014	25014
3.015 Jambons et leurs morceaux, congelés	02032210	Tonnes métriques	23015	25015
3.016 Épaules et leurs morceaux, de porc, non désossés, congelés	02032220	Tonnes métriques	23016	25016
3.017 Dos et longes de porc, congelés	02032930	Tonnes métriques	23017	25017
3.018 Ventres de porc, congelés	02032991	Tonnes métriques	23018	25018
3.019 Porc en morceaux, autres que jambons, épaules, dos, longes et poitrines, congelés	02032999	Tonnes métriques	23019	25019
3.020 Viande de mouton ou chèvre, fraîche, réfrigérée ou congelée	0204	Tonnes métriques	23020	25020
3.021 Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés	0206	Tonnes métriques	23021	25021
3.022 Volailles (poulets, chapons et poules), entières, plumées ou éviscérées, fraîches ou réfrigérées	020711	Tonnes métriques	23022	25022
3.023 Volailles (poulets, chapons et poules), entières, congelées	020712	Tonnes métriques	23023	25023

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.024 Morceaux désossés de volaille (poulets, chapons et poules), fraîches ou réfrigérées	02071310	Tonnes métriques	23024	25024
3.025 Morceaux non-désossés de volailles (poulets, chapons et poules), fraîches ou réfrigérées	02071320	Tonnes métriques	23025	25025
3.026 Morceaux non désossés de volaille (poulets, chapons et poules), congelés	02071491	Tonnes métriques	23026	25026
3.027 Morceaux désossés de volaille (poulets, chapons et poules), congelés	02071492	XXX	XXXXXX	25027
3.028 Dindons, et dindes, entiers, frais ou réfrigérés	020724	Tonnes métriques	23028	25028
3.029 Dindons et dindes, entiers, congelés	020725	Tonnes métriques	23029	25029
3.030 Morceaux de dindon et dindes, non-désossés, frais	02072610	Tonnes métriques	23030	25030
3.031 Morceaux désossés de dindons et dindes, frais ou réfrigérés	02072690	Tonnes métriques	23031	25031
3.032 Morceaux de dindons et dindes, congelés	0207279	Tonnes métriques	23032	25032
3.033 Volailles autre que poulets, chapons, poules, dindons ou dindes (oies, canards, etc.), entières, fraîches ou réfrigérées	020732	XXX	XXXXX	25033
3.034 Volailles, autres que poulets, chapons, poulets, dindons ou dindes (oies, canards, etc.), morceaux, frais ou réfrigérés	020735	Tonnes métriques	23034	25034
3.035 Jambons et leurs morceaux, non désossés, marinés ou salés	02101111	Tonnes métriques	23035	25035

**B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)**

3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.036 Jambons et leurs morceaux, fumés, non désossés	02101112	Tonnes métriques	23036	25036
3.037 Jambons de picnic	02101121	Tonnes métriques	23037	25037
3.038 Bacon de flanc	02101210	Tonnes métriques	23038	25038
3.039 Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux, autres que bacon de flanc	02101290	Tonnes métriques	23039	25039
3.040 Bacon de dos, fumé	02101911	Tonnes métriques	23040	25040
3.041 Bacon enrobé de pois	02101912	Tonnes métriques	23041	25041
3.042 Jambons fumés, désossés	02101992	Tonnes métriques	23042	25042
3.043 Socs fumés roulés et palettes	02101993	Tonnes métriques	23043	25043
3.044 Boeuf fumé	02102010	Tonnes métriques	23044	25044
3.045 Boeuf, mariné ou séché	02102020	Tonnes métriques	23045	25045
3.046 Oeufs et laitances	030200001	XXX	XXXXX	25046
3.047 Poissons, entiers ou habillés, congelés, excluant filets et autre chair de poissons	0303	Tonnes métriques	23047	25047
3.048 Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés	0304	Tonnes métriques	23048	25048

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.049 Poissons, séchés, salés, en saumure ou fumés et farines, poudrés et agglomérés sous forme de boulettes de poisson, propres à l'alimentation humaine	0305	XXX	XXXXX	25049
3.050 Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres, et agglomérés sous forme de boulettes de crustacés.	0306	Tonnes métriques	23050	25050
3.051 Mollusques et autres invertébrés aquatiques autre que les crustacés, même vivant, en coquille, farines, poudres et agglomérés sous forme de boulettes d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propre à l'alimentation humaine.	0307	Tonnes métriques	23051	25051
3.052 Lait n'excédant pas 1% de matières grasses (écrémé)	040110	Hectolitres	23052	25052
3.053 Lait de consommation, transformé, partiellement écrémé (teneur en poids de matières grasses 2%)	04012021	Hectolitres	23053	25053
3.054 Lait de consommation, transformé, entier (teneur en poids de matières grasses 3.5%)	04012022	Hectolitres	23054	25054
3.055 Crème, à céréales (moitié-moitié), teneur de matières grasses 6% à 12%	04013021	Hectolitres	23055	25055
3.056 Crème, de table, teneur de matières grasses 15% à 21%	04013022	Hectolitres	23056	25056
3.057 Crème à fouetter (contenant 30% à 35% de matières grasses)	04013023	Hectolitres	23057	25057
3.058 Crème, autres que crème à céréales, de table ou à fouetter	04013029	XXX	XXXXX	25058
3.059 Lait en poudre écrémée, instantanée, teneur de matières grasses n'excédant pas 1,5%	04021010	Tonnes métriques	23059	25059



B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.060 Lait en poudre écrémée, autres qu'instantanée, teneur de matières grasses n'excédant pas 1,5%	04021020	Tonnes métriques	23060	25060
3.061 Lait en poudre, non sucré, teneur de matières grasses excédant 1.5%	04022110	Tonnes métriques	23061	25061
3.062 Lait entier concentré (évaporé)	04029110	Hectolitres	23062	25062
3.063 Lait, écrémé concentré (évaporé)	04029120	Hectolitres	23063	25063
3.064 Lait entier concentré (condensé), sucré	04029910	Hectolitres	23064	25064
3.065 Lait écrémé concentré (condensé), sucré	04029990	Hectolitres	23065	25065
3.066 Yoghourt	040310	Tonnes métriques	23066	25066
3.067 Babeurre en poudre	04035010	Tonnes métriques	23067	25067
3.068 Babeurre, liquide	04039020	Hectolitres	23068	25068
3.069 Crème de consommation, transformée, acide	04039030	XXX	XXXXX	25069
3.070 Lactosérum, en poudre	0404101	Tonnes métriques	23070	25070
3.071 Crème de lactosérum	04041030	Hectolitres	23071	25071
3.072 Poudres de laiterie mélangées	0404901	Tonnes métriques	23072	25072
3.073 Beurre, laitier	04051010	Tonnes métriques	23073	25073

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.074 Beurre de lactosérum	04051020	Tonnes métriques	23074	25074
3.075 Fromage à la crème (excluant le fromage de lactosérum ou de babeurre)	04061010	Tonnes métriques	23075	25075
3.076 Fromage cottage	04061020	Tonnes métriques	23076	25076
3.077 Fromages frais autres que fromage à la crème ou cottage	04061090	Tonnes métriques	23077	25077
3.078 Fromages râpés ou en poudre	040620	Tonnes métriques	23078	25078
3.079 Fromages fondus ou en poudre	040630	Tonnes métriques	23079	25079
3.080 Fromage, cheddar	04069011	Tonnes métriques	23080	25080
3.081 Fromages du lait écrémé	04069098	Tonnes métriques	23081	25081
3.082 Fromages, autres que frais, râpés ou en poudre, fondus, persillés (bleus), type Cheddar ou de lait écrémé	04069099	Tonnes métriques	23082	25082
3.083 Oeufs entiers, sans coquille, congelés	04089910	XXX	XXXXX	25083
3.084 Miel naturel, pasteurisé	04090010	Tonnes métriques	23084	25084
3.085 Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (excluant enveloppes naturelles pour saucisses)	05040090	XXX	XXXXX	25085
3.086 Poudre de plumes, pour la fabrication d'aliments pour animaux	05059030	XXX	XXXXX	25086

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.087 Os et cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés ou traités: poudres et déchets de ces matières	0506	XXX	XXXXX	25087
3.088 Déchets ou appât de poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques	051191	XXX	XXXXX	25088
3.089 Pommes de terre, non cuites ou cuites à L'EAU SEULEMENT ou à vapeur, congelées	071010	Tonnes métriques	23089	25089
3.090 Pois, congelés	071021	Tonnes métriques	23090	25090
3.091 Haricots, verts ou jaunes, congelés	07102210	Tonnes métriques	23091	25091
3.092 Haricots de Lima, congelés	07102230	Tonnes métriques	23092	25092
3.093 Maïs doux, autres qu'en épis, incl. à grains entiers et en crème, congelé	07104090	Tonnes métriques	23093	25093
3.094 Brocoli, congelé	07108021	Tonnes métriques	23094	25094
3.095 Choux-fleurs, congelés	07108022	Tonnes métriques	23095	25095
3.096 Choux de Bruxelles, congelés	07108030	Tonnes métriques	23096	25096
3.097 Carottes, congelées	0710804	Tonnes métriques	23097	25097
3.098 Pois et carottes/ carottes et pois, congelés	07109010	Tonnes métriques	23098	25098
3.099 Légumes mélangés (sauf pois et carottes/ carottes et pois), congelés	07109090	Tonnes métriques	23099	25099

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.100 Noix de coco, desséchées	080111	Kilogrammes	23100	25100
3.101 Fraises congelées	081110	Tonnes métriques	23101	25101
3.102 Framboises congelées	08112010	XXX	XXXXX	25102
3.103 Bleuets congelés	0811901	Tonnes métriques	23103	25103
3.104 Café torréfié, non décaféiné	090121	Tonnes métriques	23104	25104
3.105 Café torréfié, décaféiné	090122	Tonnes métriques	23105	25105
3.106 Thé noir, fermenté, et thé partiellement fermenté, en emballages n'excédant pas 3 kg	090230	Tonnes métriques	23106	25106
3.107 Cannelle et fleurs de cannelier	0906	XXX	XXXXX	25107
3.108 Mélanges d'épices	091091	XXX	XXXXX	25108
3.109 Riz, semi-blanchi ou blanchi	100630	Tonnes métriques	23109	25109
3.110 Farine de blé dur	11010010	Tonnes métriques	23110	25110
3.111 Blé dur, semoule et farine	11010020	Tonnes métriques	23111	25111
3.112 Farine de blé mou	11010030	Tonnes métriques	23112	25112
3.113 Farine de blé entier ou farine Graham	11010040	Tonnes métriques	23113	25113

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.114 Farine, de blé autres que blé vitreux de printemps, Durum, blanc d'hiver, entier ou Graham	11010090	Tonnes métriques	23114	25114
3.115 Farine de seigle	110210	Tonnes métriques	23115	25115
3.116 Malt non torréfié, criblé	11071012	Tonnes métriques	23116	25116
3.117 Amidon de froment (blé)	110811	Tonnes métriques	23117	25117
3.118 Amidon de maïs, pour usage alimentaire	11081210	Tonnes métriques	23118	25118
3.119 Amidon de maïs, industriel	11081220	Tonnes métriques	23119	25119
3.120 Algues et autres plantes marines	121220	XXX	XXXXX	25120
3.121 Farine et agglomérés sous forme de boulettes de luzerne	121410	Tonnes métriques	23121	25121
3.122 Saindoux	15010010	Tonnes métriques	23122	25122
3.123 Graisses de porc (excluant le saindoux)	15010091	Tonnes métriques	23123	25123
3.124 Suif, non comestible	15020011	Tonnes métriques	23124	25124
3.125 Suif comestible	15020012	Tonnes métriques	23125	25125
3.126 Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	1504	Tonnes métriques	23126	25126

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.127 Huile de soja, brute, même dégommée	150710	Tonnes métriques	23127	25127
3.128 Huile de soja, raffinée, désodorisée	15079091	Tonnes métriques	23128	25128
3.129 Huile de graines de navette ou de colza (canola), brute	15141010	Tonnes métriques	23129	25129
3.130 Huile de graines de navette ou de colza (canola), raffinée, non désodorisée	15149012	Tonnes métriques	23130	25130
3.131 Graisses, huiles, leurs fractions, végétales, hydrogénées, réestérifiées, etc., même raffinées, mais non autrement préparées	151620	Tonnes métriques	23131	25131
3.132 Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	151710	Tonnes métriques	23132	25132
3.133 Graisse préparée	15179020	Tonnes métriques	23133	25133
3.134 Huiles de table mélangées	15179030	Tonnes métriques	23134	25134
3.135 Mélanges d'huiles	15179090	Tonnes métriques	23135	25135
3.136 Saucisses, saucisses fumées et produits similaires, en boîtes	1601001	Tonnes métriques	23136	25136
3.137 Saucisses de porc, fraîches, réfrigérées ou congelées	16010021	Tonnes métriques	23137	25137
3.138 Saucisses, sauf de porc, fraîches, réfrigérées ou congelées	16010029	Tonnes métriques	23138	25138
3.139 Saucisson de Bologne, en morceaux	16010031	Tonnes métriques	23139	25139

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.140 Saucisson de Bologne, tranché et emballé	16010032	Tonnes métriques	23140	25140
3.141 Salami	16010033	Tonnes métriques	23141	25141
3.142 Saucisses fumées et saucisses de Francfort, à base de viande rouge	160100341	Tonnes métriques	23142	25142
3.143 Saucisses fumées et saucisses de Francfort, à base de volaille	160100342	Tonnes métriques	23143	25143
3.144 Saucisses et saucissons, autres que de Bologne, salami, fumées ou de Francfort, traités	160100391	Tonnes métriques	23144	25144
3.145 Saucisses et saucissons, autres que de Bologne, salami, fumées ou de Francfort, traités, en tranches et emballés	160100392	Tonnes métriques	23145	25145
3.146 Préparations homogénéisées de viandes (aliments pour enfants, pour usages diététiques, etc.)	160210	XXX	XXXXX	25146
3.147 Préparations de foies (de tous animaux)	160220	XXX	XXXXX	25147
3.148 Dinde, cuits	16023192	Tonnes métriques	23148	25148
3.149 Dinde, cuits, en morceaux	16023193	Tonnes métriques	23149	25149
3.150 Volaille autres que dinde (excluant plats cuisinés), en boîtes ou en pots de verre	16023220	Tonnes métriques	23150	25150
3.151 Volaille excluant dinde (excluant plats cuisinés), non en boîtes	1602329	Tonnes métriques	23151	25151

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.152 Volailles sauf préparations de dinde, y compris pâtés, purées (autres que foies) et morceaux cuits	160239	XXX	XXXXX	25152
3.153 Jambons et leurs morceaux, en boîtes	16024110	Tonnes métriques	23153	25153
3.154 Jambons bouillis, prêts à servir, en morceaux	16024121	Tonnes métriques	23154	25154
3.155 Jambons bouillis, prêts à servir, tranchés et emballés	16024122	Tonnes métriques	23155	25155
3.156 Jambons fumés, cuits et prêts à servir	16024123	Tonnes métriques	23156	25156
3.157 Préparations alimentaires de porc, y compris les mélanges (plats cuisinés, pâtés, viande à lunch, purées (autres que foies), etc.)	160249	XXX	XXXXX	25157
3.158 Préparations alimentaires de boeuf et de veau, y compris les mélanges (plats cuisinés, pâtés, ragoués, viande à lunch, boeuf salé, purées (autres que foies), etc.)	160250	XXX	XXXXX	25158
3.159 Préparations alimentaires de viandes d'animaux autres que volailles, porc, et boeuf (plats cuisinés, pâtés, viande à lunch, purées (autres que foies), etc.)	160290	XXX	XXXXX	25159
3.160 Poissons, préparés ou conservés (en boîtes, marinés, cuits, et congelés), y compris les plats cuisinés (poissons et frites, etc.) et pâtes	1604	XXX	XXXXX	25160
3.161 Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés (en boîtes, décortiqués et cuits, et congelés), y compris les plats cuisinés	1605	XXX	XXXXX	25161
3.162 Cassonade, cristallisée, de canne et de betterave, emballée, moins de 20 kg	17019111	Tonnes métriques	23162	25162



B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.163 Cassonade, cristallisée, de canne et de betterave, emballée, 20 kg or plus	17019112	Tonnes métriques	23163	25163
3.164 Sucre à glacer, emballé, moins de 20 kg	17019911	Tonnes métriques	23164	25164
3.165 Sucres, cristallisés, emballés, moins de 20 kg	17019921	Tonnes métriques	23165	25165
3.166 Sucres, cristallisés, emballés, 20 kg ou plus	17019922	Tonnes métriques	23166	25166
3.167 Sucres, cristallisés, non emballés (en vrac)	17019929	Tonnes métriques	23167	25167
3.168 Glucose chimiquement pur (dextrose)	17023010	Tonnes métriques	23168	25168
3.169 Sirop de glucose (maïs), industriel, non mélangé	17023022	Tonnes métriques	23169	25169
3.170 Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20% inclus à 50% exclus de fructose (ex. sirop de maïs à haute teneur de fructose 42)	170240	Tonnes métriques	23170	25170
3.171 Fructose et sirop de fructose autres que fructose pur, contenant en poids à l'état sec plus de 50% de fructose (ex. sirop de maïs à haute teneur de fructose 55)	170260	Tonnes métriques	23171	25171
3.172 Sucre inverti	170290001	Tonnes base solide	23172	25172
3.173 Saccharose liquide	170290002	Tonnes base solide	23173	25173
3.174 Caramel, succédanés	170290009	XXX	XXXXX	25174
3.175 Mélasses	1703	Tonnes métriques	23175	25175

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.176 Gommages à mâcher (chewing-gum), gommages à claquer, contenant du sucre	170410	Tonnes métriques	23176	25176
3.177 Bonbon dur	170490101	Tonnes métriques	23177	25177
3.178 Guimauves	170490102	Tonnes métriques	23178	25178
3.179 Confiseries, à consistance souple, autres que pâte de guimauve, ne contenant pas de cacao	170490103	Tonnes métriques	23179	25179
3.180 Confiseries, enrobés cuits	170490104	Tonnes métriques	23180	25180
3.181 Confiseries, préparées à base ébullition	170490105	Tonnes métriques	23181	25181
3.182 Maïs grillé, sucré	170490106	Tonnes métriques	23182	25182
3.183 Confiseries, en sucre, autres que souples, enrobées ou préparées à base ébullition et pop-corn caramélisé	170490109	Tonnes métriques	23183	25183
3.184 Poudre de cacao, sans addition de sucre	1805	XXX	XXXXX	25184
3.185 Chocolat autres que poudre, sous toutes formes, en emballages excédant 2 kg	180620	Tonnes métriques	23185	25185
3.186 Chocolat, en blocs, tablettes ou barres, fourrés	180631	Tonnes métriques	23186	25186
3.187 Chocolat, présenté en tablettes, barres ou bâtons, non fourrés, emballages n'excédant pas 2 kg	180632	Tonnes métriques	23187	25187
3.188 Chocolats pour la vente au détail (en boîtes)	18069011	Tonnes métriques	23188	25188

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.189 Nouveautés saisonnières au chocolat	18069013	Tonnes métriques	23189	25189
3.190 Confiseries en chocolat, en vrac, emballages de 1,5 kg et plus	18069014	Tonnes métriques	23190	25190
3.191 Confiseries en chocolat, autres que barres, en boîtes, spécialités saisonnières ou en vrac	18069019	Tonnes métriques	23191	25191
3.192 Chocolat instantané	18069020	Tonnes métriques	23192	25192
3.193 Chocolat chaud (en poudre)	18069030	Tonnes métriques	23193	25193
3.194 Préparations de farine, semoule, amidon, fécule, extrait de malt, lait ou crème pour l'alimentation d'enfants, conditionnées pour la vente au détail	190110	Tonnes métriques	23194	25194
3.195 Mélanges à gâteaux, préparés (de céréales)	19012011	Tonnes métriques	23195	25195
3.196 Chapelure et pâtes à frire	19012012	Tonnes métriques	23196	25196
3.197 Mélanges à beignes, crêpes et pâtisseries, préparés	19012013	Tonnes métriques	23197	25197
3.198 Mélange à pizza, complet	19012014	Tonnes métriques	23198	25198
3.199 Mélanges pour prép. produits de pâtisserie, boulangerie, autres que à gâteaux, friture, crêpes, chapelure, pâte à tarte ou pizza	19012019	Tonnes métriques	23199	25199
3.200 Pâtes	19012020	Tonnes métriques	23200	25200

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.201 Préparations pour boissons alimentaires de farine, en poudre	19019021	Tonnes métriques	23201	25201
3.202 Poudres à dessert et pudding (incluant la garniture pour tarte)	19019022	Tonnes métriques	23202	25202
3.203 Mélange pour crème glacée	19019032	Hectolitres	23203	25203
3.204 Mélange pour lait fouetté	19019033	Hectolitres	23204	25204
3.205 Poudres à boisson alimentaire, à base de lait, autres que mélanges pour lait fouetté,	19019034	Tonnes métriques	23205	25205
3.206 Trempettes pour croustilles (chips), à base de lait ou crème	19019035	Tonnes métriques	23206	25206
3.207 Mélange pour lait malté, liquide	19019036	Hectolitres	23207	25207
3.208 Pâtes alimentaires, fraîches ou congelées, non cuites ni farcies ni autrement préparées, contenant des oeufs	1902111	Tonnes métriques	23208	25208
3.209 Pâtes alimentaires, séchées, contenant des oeufs	19021120	Tonnes métriques	23209	25209
3.210 Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées, fraîches ou congelées ne contenant pas des oeufs	1902191	Tonnes métriques	23210	25210
3.211 Pâtes alimentaires, séchées, ne contenant pas des oeufs	19021920	Tonnes métriques	23211	25211
3.212 Pâtes alimentaires, farcies, même cuites ou autrement préparées, en boîtes	19022010	Tonnes métriques	23212	25212
3.213 Pâtes alimentaires, farcies, même cuites ou autrement préparées, fraîches ou congelées	19022021	Tonnes métriques	23213	25213

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.214 Pâtes alimentaires, cuites, sauf farcies	190230	Tonnes métriques	23214	25214
3.215 Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (céréales de table, prêtes à servir)	190410	Tonnes métriques	23215	25215
3.216 Céréale d'avoine roulée, non préparée	19049020	Tonnes métriques	23216	25216
3.217 Biscuits additionnés d'édulcorants	19053010	Tonnes métriques	23217	25217
3.218 Cornets à crème glacée	19053021	Milliers	23218	25218
3.219 Petits pains et brioches, non sucrés	19059011	Tonnes métriques	23219	25219
3.220 Pain, non sucré (ordinaire)	19059012	Tonnes métriques	23220	25220
3.221 Pain, autres que pain ordinaire levé à la levure	1905903	XXX	XXXXX	25221
3.222 Craquelins	19059041	Tonnes métriques	23222	25222
3.223 Craquelins, non sucrés, autres que biscuits soda	19059049	Tonnes métriques	23223	25223
3.224 Pizzas congelées	19059051	XXX	XXXXX	25224
3.225 Croûtes à pizza	19059052	XXX	XXXXX	25225
3.226 Pizzas, autres que congelées ou croûtes	19059053	XXX	XXXXX	25226
3.227 Tartes, autres que les tartes aux fruits, cuites, congelées	19059062	XXX	XXXXX	25227

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.228 Gâteaux et pâtisseries (excluant les tartes), cuits, congelés	19059063	XXX	XXXXX	25228
3.229 Tartes, gâteaux et pâtisseries, non congelés	19059064	XXX	XXXXX	25229
3.230 Beignes	19059065	XXX	XXXXX	25230
3.231 Bretzels	1905907	Tonnes métriques	23231	25231
3.232 Grignotines à base de maïs	19059091	Tonnes métriques	23232	25232
3.233 Grignotines, autres que à base de maïs	19059092	Tonnes métriques	23233	25233
3.234 Concombres et cornichons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	200110	Tonnes métriques	23234	25234
3.235 Oignons	200120	Tonnes métriques	23235	25235
3.236 Relish	20019030	Tonnes métriques	23236	25236
3.237 Tomates, entières ou en morceaux, en boîtes	20021010	Tonnes métriques	23237	25237
3.238 Pâte de tomates, en boîtes	20029011	Tonnes métriques	23238	25238
3.239 Pommes de terre, frites, entièrement ou partiellement cuites dans l'huile, congelées	20041010	Tonnes métriques	23239	25239
3.240 Pommes de terre (sauf frites), entièrement ou partiellement cuites dans l'huile, congelées	20041090	Tonnes métriques	23240	25240

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.241 Légumes et mélanges de légumes présentés avec beurre ou sauce, congelés	200490	Tonnes métriques	23241	25241
3.242 Légumes homogénéisés (aliments pour enfants, pour usages diététiques, etc.)	200510	XXX	XXXXX	25242
3.243 Croustilles, flocons et croustilles ondulées de pommes de terre	20052030	Tonnes métriques	23243	25243
3.244 Pois, en boîtes	20054010	Tonnes métriques	23244	25244
3.245 Haricots cuits (en grains)	20055110	Tonnes métriques	23245	25245
3.246 Haricots, en boîtes, autres qu'en grains	2005591	Tonnes métriques	23246	25246
3.247 Olives, en boîtes	20057090	Tonnes métriques	23247	25247
3.248 Maïs, du style en crème, en boîtes	20058012	Tonnes métriques	23248	25248
3.249 Maïs doux, non congelé, en boîtes, autres que en épis ou en crème (pointes, etc.)	20058019	Tonnes métriques	23249	25249
3.250 Pois et carottes/ carottes et pois, en boîtes	20059011	Tonnes métriques	23250	25250
3.251 Légumes mélangés autres que pois et carottes, en boîtes	20059019	Tonnes métriques	23251	25251
3.252 Carottes, en boîtes	20059021	Tonnes métriques	23252	25252
3.253 Betteraves, en boîtes	20059024	Tonnes métriques	23253	25253

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.254 Salades	20059092	Tonnes métriques	23254	25254
3.255 Fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés)	2006	Tonnes métriques	23255	25255
3.256 Préparations homogénéisées de fruits ou de noix (aliments pour enfants, pour usages diététiques, etc.)	200710	XXX	XXXXX	25256
3.257 Marmelade	20079110	Tonnes métriques	23257	25257
3.258 Gelées	20079912	Tonnes métriques	23258	25258
3.259 Confitures	20079919	Tonnes métriques	23259	25259
3.260 Beurre d'arachides	20081110	Tonnes métriques	23260	25260
3.261 Arachides grillées	20081190	Tonnes métriques	23261	25261
3.262 Amandes et graines, grillées, autres qu'arachides, incluant les mélanges	200819	Tonnes métriques	23262	25262
3.263 Cerises au marasquin	20086012	Tonnes métriques	23263	25263
3.264 Compote de pommes	20089911	Tonnes métriques	23264	25264
3.265 Préparation pour tartes aux pommes, en boîtes	200899121	Tonnes métriques	23265	25265
3.266 Préparation pour tartes aux bleuets, en boîtes	200899122	Tonnes métriques	23266	25266



<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.267 Préparation pour tartes aux cerises, en boîtes	200899123	Tonnes métriques	23267	25267
3.268 Préparation pour tartes aux fruits, excluant pommes, bleuets et cerises, en boîtes	200899129	Tonnes métriques	23268	25268
3.269 Jus d'orange, congelés	200911	Hectolitres	23269	25269
3.270 Jus d'orange, non concentrés, non congelés	2009196	Hectolitres	23270	25270
3.271 Jus de pamplemousse, concentrés	2009203	Hectolitres	23271	25271
3.272 Jus de pamplemousse, non concentrés	2009204	Hectolitres	23272	25272
3.273 Jus d'un seul agrume, autres que orange ou pamplemousse, non concentré	2009308	Hectolitres	23273	25273
3.274 Jus de tomate	200950	Tonnes métriques	23274	25274
3.275 Jus de raisin, non concentrés	2009603	Hectolitres	23275	25275
3.276 Jus de raisin, concentrés	2009604	Hectolitres	23276	25276
3.277 Jus de pomme, concentrés, congelés	2009701	Hectolitres	23277	25277
3.278 Jus de pomme, concentrés, non congelés	2009702	Hectolitres	23278	25278
3.279 Jus de pomme, reconstitués	20097030	Hectolitres	23279	25279
3.280 Jus de pomme, frais	2009709	Hectolitres	23280	25280

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.281 Jus de un seul fruit ou légume, autres que agrumes, ananas, tomate ou pomme, concentrés	200980001	Hectolitres	23281	25281
3.282 Jus de un seul fruit ou légume, autres que agrumes, ananas, tomate ou pomme, non concentrés	200980002	Hectolitres	23282	25282
3.283 Mélanges de jus de fruits, concentrés	2009901	Hectolitres	23283	25283
3.284 Mélanges de jus de fruits, non concentrés	2009902	Hectolitres	23284	25284
3.285 Mélanges de jus de légumes	2009903	Tonnes métriques	23285	25285
3.286 Café instantané	2101111	Tonnes métriques	23286	25286
3.287 Thé instantané	21012040	Tonnes métriques	23287	25287
3.288 Levures vivantes	210210	XXX	XXXXX	25288
3.289 Levures mortes	210220	XXX	XXXXX	25289
3.290 Ketchup aux tomates	21032010	Tonnes métriques	23290	25290
3.291 Sauces tomates, autres que ketchup aux tomates	21032090	Tonnes métriques	23291	25291
3.292 Moutarde préparée	21033020	Tonnes métriques	23292	25292
3.293 Condiments mélangés et assaisonnements mélangés	21039020	XXX	XXXXX	25293
3.294 Sauces pour viande et poisson	21039030	Tonnes métriques	23294	25294

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.295 Soupes, potages et bouillons, en boîtes	21041010	Tonnes métriques	23295	25295
3.296 Soupes, déshydratées	21041020	Tonnes métriques	23296	25296
3.297 Mélanges et bases pour soupes	21041030	XXX	XXXXX	25297
3.298 Fantaisies de crème glacée	21050010	XXX	XXXXX	25298
3.299 Crème glacée, sauf fantaisies	21050020	Hectolitres	23299	25299
3.300 Glaces à l'eau (incluant les sucettes glacées)	21050030	XXX	XXXXX	25300
3.301 Lait glacé	21050040	Hectolitres	23301	25301
3.302 Sorbets	21050060	XXX	XXXXX	25302
3.303 Mélanges à cocktail	21069021	XXX	XXXXX	25303
3.304 Cristaux aromatisés aux fruits pour boissons	21069022	Tonnes métriques	23304	25304
3.305 Concentrés pour boissons gazeuses	21069032	XXX	XXXXX	25305
3.306 Mélanges à ajouter aux boissons gazeuses ordinaires (équivalent de prêt à servir)	21069034	Hectolitres	23306	25306
3.307 Concentrés et sirops à base de fruits	21069039	Tonnes métriques	23307	25307
3.308 Essences et extraits aromatisants	2106904	XXX	XXXXX	25308
3.309 Poudres pour gelées	21069051	Tonnes métriques	23309	25309

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.310 Gommages à mâcher (chewing-gum), contenant des édulcorants synthétiques	21069061	Tonnes métriques	23310	25310
3.311 Succédanés du lait ou de la crème, autres que succédanés de crème fouettée et colorant à café	21069079	Tonnes métriques	23311	25311
3.312 Enrichisseurs, stabilisants et produits semblables pour la qualité des aliments	21069082	XXX	XXXXX	25312
3.313 Sirop de table (sirop de sucre avec saveur et/ou couleur ajoutée)	21069084	Tonnes métriques	23313	25313
3.314 Produits alimentaires spéciaux (incluant les mets chinois, italiens, en casserole, mais excluant les dîners précuits congelés)	21069086	XXX	XXXXX	25314
3.315 Maïs grillé, éclaté (excluant candi)	21069091	Tonnes métriques	23315	25315
3.316 Mince-meat, en boîtes	21069092	Tonnes métriques	23316	25316
3.317 Eau minérale naturelle	22011010	Hectolitres	23317	25317
3.318 Boissons gazeuses, ordinaires, mélanges de préparation (vrac)	220210118	Hectolitres	23318	25318
3.319 Boissons à l'orange, non gazeuses	22021091	Hectolitres	23319	25319
3.320 Boissons aux fruits, autres que l'orange, non gazeuses	22021099	Hectolitres	23320	25320
3.321 Lait partiellement écrémé, au chocolat	22029020	Hectolitres	23321	25321
3.322 Lait de poule (eggnog)	22029030	Hectolitres	23322	25322

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.323 Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique	2209	XXX	XXXXX	25323
3.324 Farines, poudres et agglomérés sous forme de boulettes, de viandes ou d'abats: cretons	230110	XXX	XXXXX	25324
3.325 Farines, poudres et agglomérés sous forme de boulettes, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	230120	Tonnes métriques	23325	25325
3.326 Sons, remoulages et autres résidus de maïs, même agglomérés en boulettes (incluant déchets et criblures)	230210	Tonnes métriques	23326	25326
3.327 Sons, remoulages et autres résidus de froment, même agglomérés en boulettes (incluant balles, criblures et déchets)	230230	Tonnes métriques	23327	25327
3.328 Farine de gluten	23031010	Tonnes métriques	23328	25328
3.329 Tourteaux et autres résidus solides de colza ou navette (canola), même broyés ou agglomérés en boulettes	230640	Tonnes métriques	23329	25329
3.330 Déchets et autres résidus obtenus du traitement de matières végétales, même agglomérés en boulettes (incluant cosses et criblures)	230890	Tonnes métriques	23330	25330
3.331 Aliments pour chats et chiens, en boîtes	23091010	Tonnes métriques	23331	25331
3.332 Aliments pour chats et chiens, biscuits, en morceaux	23091020	Tonnes métriques	23332	25332
3.333 Aliments pour chats et chiens, semihumides	23091092	Tonnes métriques	23333	25333
3.334 Aliments pour chats et chiens, secs	23091099	Tonnes métriques	23334	25334

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Valeur des livraisons (\$'000 CAN)</b>
3.335 Aliments complets pour poulets, de ponte et de couvaion	23099011	Tonnes métriques	23335	25335
3.336 Autres aliments complets pour poulets, autres que de ponte ou couvaion	23099012	Tonnes métriques	23336	25336
3.337 Aliments complets pour dindes	23099013	Tonnes métriques	23337	25337
3.338 Aliments complets pour les porcins	2309902	Tonnes métriques	23338	25338
3.339 Aliments complets, pour les bovins laitiers	23099032	Tonnes métriques	23339	25339
3.340 Aliments complets, pour les bovins de boucherie	23099033	Tonnes métriques	23340	25340
3.341 Aliments complets pour ovins	23099048	Tonnes métriques	23341	25341
3.342 Suppléments alimentaires, porcs	23099073	Tonnes métriques	23342	25342
3.343 Suppléments alimentaires, volaille, pour dindes	23099074	Tonnes métriques	23343	25343
3.344 Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé), chlorure de sodium pur; eau de mer	2501	Tonnes métriques	23344	25344
3.345 Matières colorantes d'origine végétale ou animale et préparations à base de ces matières	3203	XXX	XXXXX	25345
3.346 Ovalbumine (blancs d'oeufs) séchée	350211	XXX	XXXXX	25346
3.347 Peaux brutes de bovins ou d'équidés	4101	Nombre	23347	25347

<b>B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)</b>				
<b>3. Livraisons de produits de propre fabrication</b>	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.348 Peaux brutes, fraîches ou conservées mais non préparées, autre que bovins, équidés ou ovins	4103	Nombre	23348	25348
3.349 Copeaux autres que de conifères	440122	Tonnes métriques, séché au four	23349	25349
3.350 Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	481910	XXX	XXXXX	25350
20351 3.351 Tous autres produits livrés (préciser séparément les produits importants)	21351	22351	23351	25351
<b>4. Valeur totale des livraisons de produits de propre fabrication</b>				25999

Pour information seulement

**B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)**

	\$'000 CAN
5. Si vous n'avez pu exclure les frais de livraisons effectuées par transporteurs publics ou contractuels, les taxes de vente, les taxes d'accise, les escomptes, les rabais et les retours sur ventes du montant de chacun des produits inscrits à la section Livraisons de produits de propre fabrication, veuillez indiquer ce montant ici.	2074 ( )
6. Montant reçu pour le travail sur commande (exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres incluant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	2053
7. Montant reçu pour le travail de réparation (exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres incluant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	2059
8. Total des sorties de l'activité manufacturière (somme des montants déclarés aux lignes 4 à 7)	2054

**B-2 Livraisons de biens achetés pour la revente**

	\$'000 CAN	%
9. Valeur totale des livraisons de biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat). Les achats de tels biens devraient être déclarés à la Section C-5, « Toutes les autres dépenses d'exploitation », à la ligne « Biens achetés pour la revente »	2028	
10. Veuillez préciser ci-dessous les principaux produits et le pourcentage des livraisons de biens achetés pour la revente tels que déclarés à la ligne 9.		
Produit 1	2026	2006
Produit 2	2027	2007
Produit 3	2069	2008
Tous les autres produits	2076	2009
<b>Total</b>		<b>100 %</b>

**B-3 Tous les autres revenus d'exploitation**

	\$'000 CAN
11. Revenus provenant de location et de location à bail	2046
12. Subventions d'exploitation des gouvernements (exclure les subventions d'investissement)	2068
13. Tous les autres revenus d'exploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus (p. ex. les revenus provenant de contrats de livraisons, redevances et droits de franchisage)	2077

Veuillez déclarer les revenus en intérêts et les dividendes à la ligne 15.

**Total des revenus**

	\$'000 CAN
14. Total des revenus d'exploitation (somme des montants déclarés aux lignes 8, 9 et 11 à 13)	2080
15. Revenus non liés à l'exploitation (p. ex. les revenus en intérêts et les dividendes)	2097
16. Total des revenus (somme des montants déclarés aux lignes 14 et 15, ce montant doit correspondre au « Total des revenus » tel qu'indiqué dans votre État des résultats)	2098
17. Paiements échelonnés Les deux questions suivantes s'adressent aux unités commerciales qui fabriquent des produits nécessitant habituellement une très longue période de temps à compléter et d'importantes sommes d'argent (tels que navires, turbines) :	
17.1 Montant inclus à la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière », à la ligne 4 qui représente un paiement pour un travail effectué mais non livré	2064
17.2 Pourcentage de la ligne 17.1 reçu de : Sources canadiennes <sup>2066</sup> _____ %    Autres pays <sup>2067</sup> _____ %	



**C - Dépenses**

**Veillez inclure :** • toutes les dépenses encourues, par cette unité commerciale, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

**Veillez exclure :** • TPS/TVH, TVQ;  
• toutes les dépenses encourues par des unités commerciales situées à l'extérieur du Canada.

**Note** S'il vous est impossible d'exclure les TPS/TVH, TVQ de vos détails de frais, veuillez cocher ici. 3001

**C-1 Rémunération du travail**

<p>1. Salaires et traitements des employés (inclure le surtemps et les payes de vacances). Le montant déclaré ici devrait être le même que le « Total - tous les emplacements », à la Section F, « Effectif selon l'emplacement ». Les employés sont des travailleurs pour qui vous remplissez un formulaire T4 - État de la rémunération payée de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Avant de répondre à cette question, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » pour connaître ce qui doit être inclus ou exclu.</p>	<p>\$'000 CAN</p> <p>3010</p>
<p>2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur. Avant de répondre à cette question, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » pour connaître ce qui doit être inclus ou exclu.</p>	<p>3040</p>
<p>3. Total de la rémunération du travail (somme des montants déclarés aux lignes 1 et 2)</p>	<p>3041</p>
<p>4. Contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation</p> <p><b>Inclure :</b> • Impôt-santé des employeurs de l'Ontario; • Cotisation de l'employeur au « Fonds des services de santé du Québec »; • Taxe du Manitoba aux fins de la santé et de l'éducation; • Impôt de Terre-Neuve-et-Labrador sur la masse salariale.</p>	<p>3042</p>

**C-2 Entrées de l'activité manufacturière**

**Veillez exclure :** • les matières ou les composants produits par cette unité commerciale pour son utilisation à l'interne.

5. Les entrées de l'activité manufacturière sont déclarées en tant que :

3003  Achats     Usage     Autre (veuillez spécifier) : 3004 \_\_\_\_\_

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
<p>Produits achetés pour être vendu tel quel (par exemple, poisson frais) ou réemballés en format pour la revente aux consommateurs seulement (par exemple, le beurre, le fromage) et puis vendus, où il n'y a pas de transformation subséquente, doivent être indiqués à la ligne 32 section C-5,9 section B-2 et 4 section D au besoin.</p>				

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
<p>Si cette genre d'activité est sur commande (les biens appartiennent à d'autres), la somme reçue pour ce travail doit être indiquée à la ligne 6 ou 7 section B-1</p> <p>N'indiquez pas les animaux abattus pour le compte d'autres clients. Indiquez les recettes au titre de l'abattage à forfait à la ligne 6 ou 7 section B-1. Pour les animaux vivants indiquez l'équivalent du poids de la viande froide habillée.</p> <p>Indiquez viande, fraîche, réfrigérée ou congelée (moins la viande des animaux déclarés pour l'abattage). Pour coûts, excluez primes ou subventions du gouvernement. S'il y a transformation subséquente à cet usine indiquez à la ligne 3 section B-1/8 section C-2.</p>				15001
6.001 Coût d'acquisition du poisson excluant le prix payé aux pêcheurs -ex. le coût pour utiliser les bateaux collecteurs. Les prix payés aux pêcheurs devrait être déclarés dans la Section C-2 et les coûts des employés devraient être déclarés dans la section d'Emploi à cette location.	00000312	XXX	XXXXX	
6.002 Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants	0101	Tonnes métriques	13002	15002
6.003 Bovins (animaux de l'espèce bovine), vivants	0102	Tonnes métriques	13003	15003
6.004 Porcins (animaux de l'espèce porcine), vivants	0103	Tonnes métriques	13004	15004
6.005 Moutons, agneaux et chèvres, vivants	0104	Tonnes métriques	13005	15005
6.006 Volaille vivante (poulets, chapons et poules), d'un poids n'excédant pas 2,000 g.	010592	Tonnes métriques	13006	15006
6.007 Volaille vivante (poulets, chapons et poules), d'un poids excédant 2,000 g.	010593	Tonnes métriques	13007	15007
6.008 Canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, poids > 185 g	010599	Tonnes métriques	13008	15008

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.009 Boeuf et veau, frais ou réfrigérés	0201	Tonnes métriques	13009	15009
6.010 Boeuf et veau, congelés	0202	Tonnes métriques	13010	15010
6.011 Porc, frais, réfrigéré ou congelé	0203	Tonnes métriques	13011	15011
6.012 Viande de mouton ou chèvre, fraîche, réfrigérée ou congelée	0204	XXX	XXXXX	15012
6.013 Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés	0206	Tonnes métriques	13013	15013
6.014 Volailles (poulets, chapons et poules), entières, plumées ou éviscérées, fraîches ou réfrigérées	020711	Tonnes métriques	13014	15014
6.015 Volailles (poulets, chapons et poules), entières, congelées	020712	Tonnes métriques	13015	15015
6.016 Viandes en morceaux et abats comestibles, de coqs et de poules, frais ou réfrigérés	020713	Tonnes métriques	13016	15016
6.017 Poulets, morceaux, congelés	020714	Tonnes métriques	13017	15017
6.018 Dindons, et dindes, entiers, frais ou réfrigérés	020724	Tonnes métriques	13018	15018
6.019 Dindons et dindes, entiers, congelés	020725	Tonnes métriques	13019	15019
6.020 Viandes, morceaux et abats comestibles, de dindes et de dindons, frais ou réfrigérés	020726	Tonnes métriques	13020	15020

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.021 Dindons et dindes, morceaux, congelés	020727	Tonnes métriques	13021	15021
6.022 Poissons, entiers, étêtés, éviscérés ou en morceaux non désossés, frais ou réfrigérés	0302	Tonnes métriques	13022	15022
6.023 Poissons, entiers ou habillés, congelés, excluant filets et autre chair de poissons	0303	Tonnes métriques	13023	15023
6.024 Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés	0304	Tonnes métriques	13024	15024
6.025 Poissons, séchés, salés, en saumure ou fumés et farines, poudres et agglomérés sous forme de boulettes de poisson, propres à l'alimentation humaine	0305	Tonnes métriques	13025	15025
6.026 Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres, et agglomérés sous forme de boulettes de crustacés.	0306	Tonnes métriques	13026	15026
6.027 Mollusques et autres invertébrés aquatiques autre que les crustacés, même vivant, en coquille, farines, poudres et agglomérés sous forme de boulettes d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propre à l'alimentation humaine.	0307	Tonnes métriques	13027	15027
6.028 Lait n'excédant pas 1% de matières grasses (écrémé)	040110	Hectolitres	13028	15028
6.029 Lait et crème, excédant 1% mais n'excédant pas 6% de matières grasses	040120	Hectolitres	13029	15029
6.030 Lait et crème, non concentrés et non sucrés, teneur en poids de matières grasses > 6 %	040130	Hectolitres	13030	15030
6.031 Lait, en poudre, granulés ou autres formes solides, teneur en poids de matières grasses ≤ 1,5 %	040210	Tonnes métriques	13031	15031

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.032 Lait et crème, en poudre, granulés ou autres formes solides, non sucrés, teneur en poids de matières grasses > 1,5 %	040221	Tonnes métriques	13032	15032
6.033 Lait et crème, concentrés, sous forme liquide, non sucrés	040291	Hectolitres	13033	15033
6.034 Lait et crème, concentrés, sous forme liquide, sucrés	040299	Hectolitres	13034	15034
6.035 Babeurre, yogourt, crème sure, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, incl. sucrés, aromatisés, etc.	0403	Hectolitres	13035	15035
6.036 Lactosérum (petit-lait), même concentré ou sucré	040410	Hectolitres	13036	15036
6.037 Produits constitués des composants naturels du lait, même sucrés, n.d.a.	040490	Tonnes métriques	13037	15037
6.038 Beurre	040510	Tonnes métriques	13038	15038
6.039 Beurres et autres matières grasses provenant du lait: pâtes à tartiner laitières; autres que des beurres laitier, de lactosérum et remalaxé	040590	Tonnes métriques	13039	15039
6.040 Fromages frais (compris lactosérum babeurre), et caillébotte	040610	Tonnes métriques	13040	15040
6.041 Fromages râpés ou en poudre	040620	Tonnes métriques	13041	15041
6.042 Fromages, a/q frais, de lactosérum, râpés ou en poudre, fondus ou persillés (bleus)	040690	Tonnes métriques	13042	15042
6.043 Oeufs d'oiseaux, en coquille, frais, en conserve ou cuits	0407	XXX	XXXXX	15043

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.044 Oeufs, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, ou conservés	0408	XXX	XXXXX	15044
6.045 Miel naturel	0409	XXX	XXXXX	15045
6.046 Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, a/q poissons, entiers ou en morceaux	0504	XXX	XXXXX	15046
6.047 Peaux d'oiseau, avec plumes ou duvet, plumes, a/q de rembourrage, brutes, nettoyées, désinfectées ou conservées: poudre	050590	Kilogrammes	13047	15047
6.048 Os et cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés ou traités: poudres et déchets de ces matières	0506	XXX	XXXXX	15048
6.049 Déchets ou appât de poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques	051191	XXX	XXXXX	15049
6.050 Déchets d'abattoir étuvés et produits animaux, autres que aquatiques, impropres à l'alimentation humaine	051199	XXX	XXXXX	15050
6.051 Pommes de terre, fraîches ou réfrigérées	0701	Tonnes métriques	13051	15051
6.052 Tomates, fraîches ou réfrigérées	0702	Tonnes métriques	13052	15052
6.053 Oignons, échalotes, ail, poireaux et autres légumes alliacés, frais ou réfrigérés	0703	Tonnes métriques	13053	15053
6.054 Choux, choux-fleurs, choux frisés, chou-rave et plantes comestibles Brassica similaires, frais ou réfrigérés	0704	Tonnes métriques	13054	15054
6.055 Carottes, navets, betteraves, salsifis, céleris-raves, panais, radis, racines comestibles similaires, frais, réfrigérés	0706	Tonnes métriques	13055	15055

## C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.056 Concombres et cornichons, frais ou réfrigérés	0707	Tonnes métriques	13056	15056
6.057 Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré	0708	Tonnes métriques	13057	15057
6.058 Légumes, a/q pomme de terre, tomate, alliacés, Brassica, laitue, chicorée, racine, concombre, à cosse, frais ou réfrig.	0709	Tonnes métriques	13058	15058
6.059 Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	0710	Tonnes métriques	13059	15059
6.060 Légumes, conservés provisoirement, au moyen de gaz sulfureux, saumure, etc., mais non consommable immédiatement	0711	Hectolitres	13060	15060
6.061 Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés	0713	Tonnes métriques	13061	15061
6.062 Noix de coco, desséchées	080111	Kilogrammes	13062	15062
6.063 Noix, autres que noix de coco, du Brésil et de cajou, fraîches ou sèches, même décortiquées ou mondées	0802	XXX	XXXXX	15063
6.064 Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	0804	XXX	XXXXX	15064
6.065 Agrumes, frais ou secs	0805	XXX	XXXXX	15065
6.066 Raisins frais	080610	Tonnes métriques	13066	15066
6.067 Raisins secs	080620	XXX	XXXXX	15067
6.068 Pommes, poires et coings, frais	0808	Tonnes métriques	13068	15068

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.069 Abricots, cerises, pêches (y compris les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais	0809	Tonnes métriques	13069	15069
6.070 Fraises fraîches	081010	Tonnes métriques	13070	15070
6.071 Framboises, mûres de ronce, mûres de mûrier et mûres-framboises (de Logan), fraîches	081020	Tonnes métriques	13071	15071
6.072 Canneberges (atoca), airelles, myrtilles, bleuets et autres fruits du genre Vaccinium, frais	081040	Tonnes métriques	13072	15072
6.073 Fruits, même cuits ou sucrés, congelés	0811	Tonnes métriques	13073	15073
6.074 Fruits et noix, conservés temporairement, dans soufre, saumure, etc., mais impropres à la consommation immédiate	0812	XXX	XXXXX	15074
6.075 Abricots, pruneaux ou pommes secs, mélanges de noix ou fruits secs	0813	XXX	XXXXX	15075
6.076 Café non torréfié, non décaféiné	090111	Tonnes métriques	13076	15076
6.077 Café non torréfié, décaféiné	090112	Tonnes métriques	13077	15077
6.078 Thé	0902	Tonnes métriques	13078	15078
6.079 Cannelle et fleurs de cannellier	0906	XXX	XXXXX	15079
6.080 Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi ou de genièvre	0909	XXX	XXXXX	15080



C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.081 Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices	0910	XXX	XXXXX	15081
6.082 Blé, sauf froment dur, non moulu	100190	Tonnes métriques	13082	15082
6.083 Orge, non moulue	1003	Tonnes métriques	13083	15083
6.084 Avoine, non moulue	1004	Tonnes métriques	13084	15084
6.085 Maïs, non moulu ni usiné	1005	Tonnes métriques	13085	15085
6.086 Riz (sauf instantané)	1006	Tonnes métriques	13086	15086
6.087 Farines de froment (blé)	1101	Tonnes métriques	13087	15087
6.088 Farines de céréales autres que de blé	1102	Tonnes métriques	13088	15088
6.089 Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de boulettes, de céréales	1103	Tonnes métriques	13089	15089
6.090 Malt, même torréfié	1107	Tonnes métriques	13090	15090
6.091 Amidon de froment (blé)	110811	Tonnes métriques	13091	15091
6.092 Amidon, de maïs	110812	Tonnes métriques	13092	15092
6.093 Fécule de pommes de terre	110813	Tonnes métriques	13093	15093

## C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.094 Amidons et féculé, autres que de froment (blé), maïs, pommes de terre ou manioc	110819	Tonnes métriques	13094	15094
6.095 Gluten de froment (blé), même à l'état sec	1109	Tonnes métriques	13095	15095
6.096 Fèves de soja, même concassées	1201	Tonnes métriques	13096	15096
6.097 Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées	1202	XXX	XXXXX	15097
6.098 Graines de navette ou de colza, même concassées	1205	Tonnes métriques	13098	15098
6.099 Graines et fruits oléagineux, a/q soja, arachides, copra, graines de lin, navette, colza ou tournesol, même concassés	1207	XXX	XXXXX	15099
6.100 Farines et semoules de graines ou de fruits oléagineux, a/q de moutarde	1208	Tonnes métriques	13100	15100
6.101 Caroubes, algues, betterave et canne à sucre, noyaux de fruits, chicorée et autres produits végétaux comestibles, n.d.a.	1212	Tonnes métriques	13101	15101
6.102 Farine et agglomérés sous forme de boulettes de luzerne	121410	Tonnes métriques	13102	15102
6.103 Gomme laque; gommes, résines, gommes-résines et baumes, naturels	1301	Kilogrammes	13103	15103
6.104 Matières pectiques, pectinates et pectates	130220	XXX	XXXXX	15104
6.105 Saindoux; autres graisses de porc et graisses de volailles, fondues, même pressées ou extraites à l'aide de solvants	1501	Tonnes métriques	13105	15105

## C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.106 Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, brutes ou fondues, même pressées ou extraites à l'aide de solvants	1502	Tonnes métriques	13106	15106
6.107 Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo-stéarine, oléo-margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées	1503	Tonnes métriques	13107	15107
6.108 Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	1504	Tonnes métriques	13108	15108
6.109 Huile de soja, brute, même dégommée	150710	Tonnes métriques	13109	15109
6.110 Huile de soja, raffinées mais non chimiquement modifiées	150790	Tonnes métriques	13110	15110
6.111 Huile d'arachide et ses fractions, même raffinée, non chimiquement modifiée	1508	Tonnes métriques	13111	15111
6.112 Huile de palme, brute	151110	Tonnes métriques	13112	15112
6.113 Huile de palme, raffinées mais non chimiquement modifiées	151190	Tonnes métriques	13113	15113
6.114 Huiles de graines de tournesol ou de carthame, brutes	151211	Tonnes métriques	13114	15114
6.115 Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions, raffinées mais non chimiquement modifiées	151219	Tonnes métriques	13115	15115
6.116 Huile de coton, brute	151221	Tonnes métriques	13116	15116
6.117 Huile de coco (coprah), brute	151311	Tonnes métriques	13117	15117

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.118 Huile de coco (huile de coprah), raffinées mais non chimiquement modifiées	151319	Tonnes métriques	13118	15118
6.119 Huiles de navette, coiza ou moutarde, brutes	151410	Tonnes métriques	13119	15119
6.120 Huiles de graines de navette, de coiza ou de moutarde, raffinées mais non chimiquement modifiées	151490	Tonnes métriques	13120	15120
6.121 Huile de lin, brute	151511	Tonnes métriques	13121	15121
6.122 Huile de maïs, brute	151521	Tonnes métriques	13122	15122
6.123 Huile de maïs, raffinée	151529	Tonnes métriques	13123	15123
6.124 Graisses, huiles et leurs fractions, fixes, végétales, autres que canola, lin, maïs, même raffinées, non chimiquement modifiées	151590	Tonnes métriques	13124	15124
6.125 Graisses, huiles, leurs fractions, végétales, hydrogénées, réestérifiées, etc., même raffinées, mais non autrement préparées	151620	Tonnes métriques	13125	15125
6.126 Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	151710	Tonnes métriques	13126	15126
6.127 Graisses, huiles et fractions, mélanges, prép. alimentaires, animales ou végétales, a/q hydrogénées, etc., a/q margarine	151790	Tonnes métriques	13127	15127
6.128 Préparations alimentaires de viandes d'animaux autres que volailles, porc, et boeuf (plats cuisinés, pâtés, viande à lunch, purées (autres que foies), etc.)	160290	XXX	XXXXX	15128

## C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.129 Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	1603	XXX	XXXXX	15129
6.130 Sucres bruts de canne	170111	Tonnes métriques	13130	15130
6.131 Sucres, raffinés, de canne ou betterave, à l'état solide, additionnés d'aromatisant ou colorant	170191	Tonnes métriques	13131	15131
6.132 Sucres, raffinés, de canne ou betterave, et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, sans aromatisant ou colorant	170199	Tonnes métriques	13132	15132
6.133 Lactose et sirop de lactose	17021	Tonnes métriques	13133	15133
6.134 Sucre et sirop d'érable	170220	Hectolitres	13134	15134
6.135 Glucose et sirop de glucose, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20% de fructose	170230	Tonnes métriques	13135	15135
6.136 Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20% inclus à 50% exclus de fructose (ex. sirop de maïs à haute teneur de fructose 42)	170240	Tonnes métriques	13136	15136
6.137 Fructose et sirop de fructose, autres que fructose pur, contenant en poids à l'état sec plus de 50% de fructose (ex. sirop de maïs à haute teneur de fructose 55)	170260	Tonnes métriques	13137	15137
6.138 Sucres, sirops de sucre non aromatisés ou colorés, n.d.a.; succédanés du miel, même mélangés avec miel naturel; caramels	170290	Tonnes métriques	13138	15138
6.139 Mélasses	1703	Tonnes métriques	13139	15139

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.140 Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	1801	Tonnes métriques	13140	15140
6.141 Pâte de cacao, non dégraissée	180310	Tonnes métriques	13141	15141
6.142 Beurre, graisse et huile de cacao	1804	Tonnes métriques	13142	15142
6.143 Poudre de cacao, sans addition de sucre	1805	Tonnes métriques	13143	15143
6.144 Poudre de cacao, avec addition de sucre	180610	Tonnes métriques	13144	15144
6.145 Chocolat autres que poudre, sous toutes formes, en emballages excédent 2 kg	180620	Tonnes métriques	13145	15145
6.146 Mélanges et pâtes à pain, pâtisseries, gâteaux, biscuits et autres produits de pâtisserie ou boulangerie	190120	XXX	XXXXX	15146
6.147 Prép. de farine, semoule, amidon, extrait malt, lait, crème, etc., a/q à bébé, mélanges à pâtisserie, boulangerie, pâtes	190190	Tonnes métriques	13147	15147
6.148 Pâtes alimentaires et couscous, même cuites, farcies ou préparées	1902	Tonnes métriques	13148	15148
6.149 Biscuits additionnés d'édulcorants; gaufres et gaufrettes	190530	XXX	XXXXX	15149
6.150 Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés	190540	XXX	XXXXX	15150
6.151 Produits de pâtisserie, boulangerie, n.d.a.: hosties ou pain à cacheter, cachets à pharmacie vides, papier de riz, etc.	190590	Tonnes métriques	13151	15151

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.152 Légumes, fruits, noix et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	2001	Tonnes métriques	13152	15152
6.153 Tomates, entières ou en morceaux, préparées ou conservées a/q au vinaigre ou à l'acide acétique	200210	Tonnes métriques	13153	15153
6.154 Pâte, pulpe et purée de tomates	200290	Tonnes métriques	13154	15154
6.155 Champignons et truffes, préparés ou conservés a/q au vinaigre ou à l'acide acétique	2003	Tonnes métriques	13155	15155
6.156 Autres légumes, préparés ou conservés a/q au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés	2004	Tonnes métriques	13156	15156
6.157 Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits	2007	XXX	XXXXX	15157
6.158 Arachides (cacahuètes), autrement préparées, même sucrées	200811	XXX	XXXXX	15158
6.159 Amandes et graines, grillées, autres qu'arachides, incluant les mélanges	200819	XXX	XXXXX	15159
6.160 Cerises, autrement préparées ou conservées, même sucrées	200860	Tonnes métriques	13160	15160
6.161 Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, même sucrés, n.d.a.	200899	XXX	XXXXX	15161
6.162 Jus d'orange, congelés	200911	XXX	XXXXX	15162
6.163 Jus d'orange, autres que congelés	200919	XXX	XXXXX	15163
6.164 Jus de pamplemousse, non fermenté, sans addition d'alcool, même sucré	200920	XXX	XXXXX	15164

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.165 Jus d'un seul agrume, a/q orange ou pamplemousse, non fermenté, sans addition d'alcool, même sucré	200930	XXX	XXXXX	15165
6.166 Jus de raisin (incluant moûts)	200960	XXX	XXXXX	15166
6.167 Jus de pomme, non fermenté, sans addition d'alcool, même sucré	200970	XXX	XXXXX	15167
6.168 Jus d'un seul fruit ou légume, a/q agrumes, ananas, tomate ou pomme, non fermenté, sans addition d'alcool	200980	XXX	XXXXX	15168
6.169 Mélanges de jus, non fermentés, sans addition d'alcool, même sucrés	200990	XXX	XXXXX	15169
6.170 Extraits, essences et concentrés de café	210111	Tonnes métriques	13170	15170
6.171 Levures et poudres à lever préparées	2102	Tonnes métriques	13171	15171
6.172 Sauces autres que soja ou tomates ou moutarde	210390	XXX	XXXXX	15172
6.173 Préparations alimentaires, n.d.a.	210690	XXX	XXXXX	15173
6.174 Eaux, sucrées ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, a/q jus de fruits ou de légumes	2202	Hectolitres	13174	15174
6.175 Alcool éthylique non dénaturé titrant $\geq 80$ % d'alcool; alcool éthylique et autres eaux-de-vie, dénaturés, tous titres	2207	Litres d'alcool absolu	13175	15175
6.176 Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique	2209	Hectolitres	13176	15176



C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.177 Farines, poudres et agglomérés sous forme de boulettes, de viandes ou d'abats: cretons	230110	Tonnes métriques	13177	15177
6.178 Farines, poudres et agglomérés sous forme de boulettes, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	230120	Tonnes métriques	13178	15178
6.179 Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés en boulettes, des céréales ou des légumineuses (incluant balles, déchets et criblures)	2302	Tonnes métriques	13179	15179
6.180 Résidus et déchets d'amidonnerie ou sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou distillerie, même agglomérés	2303	Tonnes métriques	13180	15180
6.181 Tourteaux et autres résidus solides de soja, même broyés ou agglomérés en boulettes	2304	XXX	XXXXX	15181
6.182 Tourteaux et autres résidus solides de l'extraction d'huile végétale, a/q de soja ou arachide, même broyés ou agglomérés	2305	Tonnes métriques	13182	15182
6.183 Préparations pour l'alimentation des animaux, autres qu'aliments pour chien ou chat, conditionnés pour la vente au détail	230990	Tonnes métriques	13183	15183
6.184 Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel denaturé), chlorure de sodium pur; eau de mer	2501	Tonnes métriques	13184	15184
6.185 Argiles (à l'exclusion des argiles expansées); andalousite, cyanite, sillimanite (même calcinées); mullite, terres de chamotte	2508	Tonnes métriques	13185	15185
6.186 Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino- calciques naturels et craies phosphatées	2510	XXX	XXXXX	15186

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.187 Cailloux, graviers, pierres brisées ou concassées pour béton, voies ferrées, ballasts ou empierrement des routes	251710	Tonnes métriques	13187	15187
6.188 Castines; pierres à chaux ou à ciment du genre utilisé dans la fabrication de la chaux ou du ciment	2521	XXX	XXXXX	15188
6.189 Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion d'oxyde ou d'hydroxyde de calcium	2522	Tonnes métriques	13189	15189
6.190 Chlore	280110	Tonnes métriques	13190	15190
6.191 Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone)	2803	XXX	XXXXX	15191
6.192 Hydrogène	280410	XXX	XXXXX	15192
6.193 Azote	280430	XXX	XXXXX	15193
6.194 Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique); acide chlorosulfurique	2806	XXX	XXXXX	15194
6.195 Acide sulfurique; oléum	2807	Tonnes métriques	13195	15195
6.196 Pentaoxyde de phosphore; acide phosphorique et acides polyphosphoriques	2809	XXX	XXXXX	15196
6.197 Acides inorganiques et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques, autres	2811	Tonnes métriques	13197	15197
6.198 Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (ammoniaque)	2814	Kilogrammes	13198	15198
6.199 Hydroxyde de sodium (soude caustique) en solution aqueuse (lessive de soude caustique)	281512	XXX	XXXXX	15199

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.200 Oxyde de zinc et peroxyde de zinc	2817	XXX	XXXXX	15200
6.201 Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures	2827	XXX	XXXXX	15201
6.202 Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites	2828	XXX	XXXXX	15202
6.203 Sulfates; aluns; peroxosulfates (persulfates)	2833	XXX	XXXXX	15203
6.204 Nitrites; nitrates	2834	XXX	XXXXX	15204
6.205 Phosphates de mono- ou de disodium	283522	XXX	XXXXX	15205
6.206 Carbonate de disodium (carbonate anhydre)	283620	Kilogrammes	13206	15206
6.207 Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	283630	XXX	XXXXX	15207
6.208 Carbonate de calcium	283650	XXX	XXXXX	15208
6.209 Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée	2847	XXX	XXXXX	15209
6.210 Composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé; amalgames autres que de métaux précieux	2851	XXX	XXXXX	15210
6.211 Propylène glycol (propane-1,2- diol)	290532	XXX	XXXXX	15211
6.212 D-glucitol (sorbitol)	290544	XXX	XXXXX	15212
6.213 Glycérol	290545	XXX	XXXXX	15213

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.214 Polyalcools acycliques, autres que le hydrométhyl propane, le triméthylolpropane, le pentaérythritol, le mannitol et le sorbitol	290549	XXX	XXXXX	15214
6.215 Acide formique, ses sels et ses esters	29151	XXX	XXXXX	15215
6.216 Acide benzoïque, ses sels et ses esters	291631	XXX	XXXXX	15216
6.217 Acide tartrique	291812	XXX	XXXXX	15217
6.218 Acide citrique	291814	Tonnes métriques	13218	15218
6.219 Acide glutamique et ses sels	292242	XXX	XXXXX	15219
6.220 Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides	2923	Tonnes métriques	13220	15220
6.221 Composés à fonction carboxyamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique	2924	Kilogrammes	13221	15221
6.222 Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques	2936	XXX	XXXXX	15222
6.223 Antibiotiques	2941	XXX	XXXXX	15223
6.224 Sang humain; sang animal; sérums immunisants et autres constituants du sang; vaccins, toxines, etc.	3002	XXX	XXXXX	15224
6.225 Médicaments constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, VENDUS EN VRAC (excluant pilules, médicaments présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail)	3003	XXX	XXXXX	15225

G-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.226 Médicaments n.d.a., même constitués de produits mélangés, sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail	3004	XXX	XXXXX	15226
6.227 Urée, même en solution aqueuse	310210	Tonnes métriques	13227	15227
6.228 Matière colorantes d'origine végétale ou animale et préparations à base de ces matières	3203	XXX	XXXXX	15228
6.229 Matière colorantes organiques synthétiques, préparations à base de ces matières et produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores	3204	XXX	XXXXX	15229
6.230 Huiles essentielles: résinoïdes: solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues obtenues par enfleurage ou macération; sous produits terpéniques résiduaire de la déterpénation des huiles essentielles: eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles	3301	XXX	XXXXX	15230
6.231 Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine	3501	Tonnes métriques	13231	15231
6.232 Albumines, albuminates et autres dérivés des albumines	3502	XXX	XXXXX	15232
6.233 Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés: ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine	3503	Tonnes métriques	13233	15233
6.234 Dextrine et autres amidons et féculés modifiés	350510	XXX	XXXXX	15234
6.235 Présure et ses concentrats	350710	XXX	XXXXX	15235

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.236 Enzymes et enzymes préparées (excluant présure)	350790	XXX	XXXXX	15236
6.237 Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé	3802	XXX	XXXXX	15237
6.238 Préparations antidétonantes et autres additifs pour huiles minérales	3811	XXX	XXXXX	15238
6.239 Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques	3815	XXX	XXXXX	15239
6.240 Sorbitol autre que le --D-glucitol	382460	Tonnes métriques	13240	15240
6.241 Produits résiduaire des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs incluant les émulsifiants et les préparations clarifiantes pour vins et autres boissons fermentées (excluant celles contenant des enzymes)	38249999	XXX	XXXXX	15241
6.242 Boyaux artificiels (enveloppes pour saucisses ou saucissons) en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques	391710	XXX	XXXXX	15242
6.243 Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle, gommes naturelles similaires, formes primaires, plaques, feuilles, bandes	4001	Kilogrammes	13243	15243
6.244 Caoutchouc synthétique, ses mélanges avec du caoutchouc naturel, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	4002	XXX	XXXXX	15244
6.245 Peaux brutes de bovins ou d'équidés	4101	Nombre	13245	15245
6.246 Peaux brutes, fraîches ou conservées mais non préparées, autre que bovins, équidés ou ovins	4103	XXX	XXXXX	15246

**C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)**

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.247 Bois de chauffage, plaquettes, particules, sciures, déchets et débris, de bois	4401	XXX	XXXXX	15247
10248 6.248 Toutes autres matières premières et composants (préciser séparément les produits importants)	11248	12248	13248	15248
<b>7. Total des achats de matières premières et composants</b>				15999

**Recyclage des matières premières et composants**

8. Utilisez-vous des matières recyclées ou des déchets comme substituts à des matières premières à cette unité commerciale?

3308 1  Oui 3  Non

9. Si oui, veuillez spécifier lesquels de ces déchets ou de ces matières recyclées sont utilisés comme entrées :

3309 1  papier/fibre 2  métal 3  plastique 4  verre 5  autre

Pour information seulement

<b>C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)</b>		
<b>10. Conteneurs non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)</b>
10.001 Colles ou adhésifs, conditionnés pour la vente au détail, en paquets de 1 kg ou moins	350610	35001
10.002 Colles et adhésifs préparés, autres que basés sur le caoutchouc ou le plastique	350699	35002
10.003 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matière plastique, non alvéolaires et non renforcées (excluant auto-adhésifs)	3920	35003
10.004 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matière plastique, alvéolaires ou renforcées ou laminées (excluant auto-adhésifs)	3921	35004
10.005 Boîtes, caisses, casiers et articles similaires, en matières plastiques	392310	35005
10.006 Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matière plastique	39232	35006
10.007 Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques	392330	35007
10.008 Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture en matières plastiques	392350	35008
10.009 Plateaux, pour la présentation des viandes ou des denrées, en matières plastiques	3923902	35009
10.010 Seaux, en matière plastique	39249096	35010
10.011 Caisnes, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires (incluant tourets à câbles), en bois	441510	35011
10.012 Palettes, palettes-caisses et traîneaux, en bois	44152010	35012
10.013 Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles autres que matières premières pour papiers à usage domestique/hygiène ou papiers utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques	4804	35013



<b>C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)</b>		
<b>10. Contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)</b>
10.014 Papiers et cartons ondulés, même perforés, en rouleaux ou en feuilles (Note: comme matière première comprend les feuilles ondulées en provenance de l'extérieur tandis que comme livraison, comprend ces feuilles ondulées vendues à l'extérieur)	480810	35014
10.015 Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	481910	35015
10.016 Contenants de lait, en papier ou carton non ondulé	48192010	35016
10.017 Contenants en papier ou carton non ondulé, autres que contenants de lait (ex. paquets "tetra", boîtes de pizza)	48192090	35017
10.018 Sacs de papier d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	481930	35018
10.019 Sacs de papier d'une largeur à la base inférieure à 40 cm (y compris cornets)	481940	35019
10.020 Boîtes et bidons, contenants d'emballage, papier et carton	48195012	35020
10.021 Boîtes rigides en papier ou carton	48195020	35021
10.022 Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimés ou non	4821	35022
10.023 Emballages, papier, coupés aux dimensions	48239095	35023
10.024 Filets à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets pour la pêche et autres filets en matières textiles	5608	35024
10.025 Étiquettes, en matières textiles, tissées, non brodées	5807101	35025
10.026 Sacs et poches d'emballage, en matière textile	6305	35026
10.027 Bouchons en verre, couvercles et dispositifs de fermetures en verre	701020	35027
10.028 Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, bocaux à conserves, bouchons, couvercles et dispositifs de fermeture en verre (excluant les ampoules)	70109	35028

<b>C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)</b>		
<b>10. Contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage</b>	<b>Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada</b>	<b>Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)</b>
10.029 Tonneaux en fer ou en acier d'une capacité de 50 litres ou plus mais n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, autres que pour gaz comprimé ou liquéfié	7310102	35029
10.030 Boîtes en fer ou en acier pour les aliments d'une capacité de moins de 50 litres, fermeture par soudage ou sertissage	7310211	35030
10.031 Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton) d'une épaisseur n'excédant pas 0.2 mm	7607	35031
10.032 Boîtes en aluminium, pour les produits alimentaires	76129011	35032
10.033 Boîtes, cannettes en aluminium, pour le jus de fruits ou de légumes	76129015	35033
10.034 Contenants en feuilles d'aluminium (incluant les assiettes à tartes)	76129030	35034
10.035 Bouchons, capsules, couvercles, bondes filetées, bondons, scellés et autres accessoires d'emballage, en métaux communs	8309	35035
30036 10.036 Tous autres contenants et autres matières et fournitures d'emballage (préciser séparément les produits importants)	31036	35036
		35999
<b>11. Total des achats de contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage</b>		
		3302
<b>12. Coût des fournitures utilisées pour exploiter, entretenir et réparer les bâtiments et les équipements</b>		4046
<b>13. Montant payé à d'autres unités commerciales et à d'autres entrepreneurs pour un travail effectué sur du matériel appartenant à cette unité commerciale (c.-à-d. travail sur commande et de réparation)</b>		3310
<b>14. Total des entrées de l'activité manufacturière (somme des montants déclarés aux lignes 7 et 11 à 13)</b>		

**C-3 Dépenses en énergie et en services publics d'approvisionnement en eau**

**Veillez exclure :**

- les dépenses en énergie et en eau qui sont imputées au compte de dépenses de location et de location à bail. Veuillez déclarer ces paiements à la Section C-4, « Dépenses pour achats de services », à la ligne 22, « Frais de location et de location à bail »;
- toutes les entrées de produits et les charges d'alimentation. Veuillez déclarer ces paiements à la Section C-2, « Entrées de l'activité manufacturière », au détail des marchandises appropriées et à la ligne 7, « Total des achats de matières premières et composants ».

	Quantité	\$'000 CAN
<b>15. Dépenses en énergie et en eau :</b>	4079 '000 KWH	4030
15.1 Électricité		4032
15.2 Essence		4072
15.3 Mazout léger (nos 2 et 3)		4073
15.4 Mazout lourd (nos 4, 5 et 6)		4041
15.5 Carburant diesel		4074
15.6 Gaz de pétrole liquéfiés (propane, butane, etc.)		4045
15.7 Gaz naturel		4071
15.8 Charbon		4060
15.9 Toutes les autres formes d'énergie (p. ex. vapeur, oxygène) (veuillez spécifier les articles principaux) : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4057</span>		4065
15.10 Services publics d'approvisionnement en eau		4066
<b>16. Total des dépenses en énergie et en services publics d'approvisionnement en eau</b> (somme de tous les montants déclarés aux Dépenses en énergie et en eau)		4066
17. Si le total des dépenses est de zéro, est-ce parce que le coût du combustible et de l'électricité est inclus dans la location? 4077 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non		
18. Est-ce que cette unité commerciale a généré de l'énergie utilisée comme substitut à l'énergie achetée (p. ex. chauffage, électricité, vapeur)? 4078 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non		

**C-4 Dépenses pour achats de services**

	\$'000 CAN
19. Dépenses pour le transport de marchandises, l'entreposage et le stockage de biens achetés	4070
20. Frais de poste et de messagerie	4085
21. Frais de téléphone et autres services de télécommunications	4101
22. Frais de location et de location à bail. Inclure les dépenses pour la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers, de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autres matériel et outillage, et d'autres biens.	4115
23. Achats de services d'entretien et de réparation y compris les services de conciergerie et de nettoyage Inclure les matières, les pièces et la main-d'oeuvre. Exclure les frais de gestion immobilière.	4175
24. Paiements versés à un bureau de placement ou à un service de location de personnel (p. ex. rémunération de travailleurs temporaires versée par l'intermédiaire d'une agence et frais pour services de recherche de personnel)	3080

**C-4 Dépenses pour achats de services (suite)**

\$'000 CAN

25. Dépenses en recherche et en développement (sous-traitance)	4251
26. Frais pour tous les autres services professionnels et commerciaux (p. ex. services juridiques et de comptabilité, techniques, de consultation, d'enseignement et de formation)	4315
27. Primes d'assurance (p. ex. responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments, équipement) Exclure, s'il y a lieu, les primes payées directement à votre siège social. Veuillez déclarer ce montant à la Section C-5, « Toutes les autres dépenses d'exploitation », à la ligne 35.	4350
28. Frais de publicité et de promotion	4369
29. Frais de voyage, de repas et d'hébergement	4370
30. Droits et redevances de franchise	4440
31. Toutes les autres dépenses pour achats de services qui ne sont pas mentionnées ci-dessus (p. ex. frais de gestion immobilière, enlèvement des déchets et des matières dangereuses, frais de services financiers tels que les frais bancaires, les commissions sur les cartes de crédit et de débit) Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « Total des dépenses ».	4500

**C-5 Toutes les autres dépenses d'exploitation**

\$'000 CAN

32. Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat). La vente de tel biens devrait être déclarée à la Section B-2, « Livraisons de biens achetés pour la revente », à la ligne 9.	4025
33. Dépenses pour fournitures de bureau	3301
34. Dépenses pour toutes les autres matières, composants et fournitures Exclure les achats facturés au compte d'immobilisations.	3392
35. Frais de gestion ou tout autre frais de services (p. ex. services juridiques, de publicité, primes d'assurance) versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises (p. ex. entrepôts, centres de vente, transports routiers)	4555
36. Impôts fonciers et taxes d'affaires, licences et autres permis, incluant les permis de bâtir et les frais de développement	4410
37. Total de l'amortissement sur les actifs de cette unité commerciale et sur les contrats de location-acquisition (si applicable à cette unité commerciale)	4520
38. Toutes les autres dépenses d'exploitation Inclure toutes les dépenses qui ne sont pas mentionnées ailleurs (p. ex. provision pour créances irrécouvrables, dons et rajustement des stocks). Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « Total des dépenses ».	4569

**Total des dépenses**

\$'000 CAN

39. Total des dépenses d'exploitation (somme des montants déclarés aux lignes 3, 4, 14, 16 et 19 à 38)	4599
40. Autres dépenses (p. ex. les frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts, la partie intérêts des paiements hypothécaires et tous les autres frais d'intérêts y compris ceux reliés aux contrats de location-acquisition)	4630
41. Total des dépenses (somme des montants déclarés aux lignes 39 et 40, ce montant doit correspondre au « Total des dépenses » tel qu'indiqué dans votre État des résultats)	4699

**Note** Si vous établissez vous-même la cotisation des taxes de vente provinciales, veuillez cocher ici  3002  (requis pour estimer l'ensemble de la teneur en taxe des dépenses)

**D - Stocks**

Inscrire la valeur comptable des stocks (c.-à-d. le montant inscrit dans les livres comptables).

**Veillez inclure :** • les stocks appartenant à cette unité commerciale et qui sont gardés au Canada ou à l'extérieur du Canada (incluant les stocks gardés dans tout entrepôt, point de vente, en transit ou en consignation).

**Veillez exclure :** • les stocks gardés en consignation pour autrui.

	Valeur du stock d'ouverture \$'000 CAN	Valeur du stock de fermeture \$'000 CAN
1. Matières premières, composants et fournitures	5520	5525
2. Produits en cours de fabrication	5510	5515
3. Produits finis	5500	5505
4. Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat)	5560	5565
5. Autres stocks (veuillez spécifier) : 5556	5557	5558
6. Total des stocks (somme des montants déclarés aux lignes 1 à 5)	5550	5555

7. Utilisez-vous un système de production **Juste-à-temps** comme stratégie pour réduire les stocks et les coûts?

5559 1  Oui 3  Non

**Commandes non remplies**

1. Prière de déclarer la valeur des commandes non remplies au dernier jour de votre année fiscale. Veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe pour plus d'information.

\$'000 CAN

5554

**E - Première destination des livraisons**

Les données sur la première destination des livraisons serviront à améliorer les renseignements sur les mouvements des biens et des services entre les provinces et vers d'autres pays. Veuillez indiquer la répartition par destination du « Total des sorties de l'activité manufacturière », déclaré à la ligne 8 de la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière ». Si les montants en dollars (en milliers de dollars canadiens) ne sont pas disponibles, veuillez déclarer en pourcentage.

Destination	\$'000 CAN	OU	%
1. Terre-Neuve-et-Labrador	8600		8400
2. Île-du-Prince-Édouard	8615		8415
3. Nouvelle-Écosse	8605		8405
4. Nouveau-Brunswick	8610		8410
5. Québec	8620		8420
6. Ontario	8625		8425
7. Manitoba	8630		8430
8. Saskatchewan	8635		8435
9. Alberta	8640		8440
10. Colombie-Britannique	8645		8445
11. Yukon	8655		8455
12. Territoires du Nord-Ouest	8651		8451
13. Nunavut	8652		8452
14. États-Unis	8665		8465
15. Mexique	8670		8470
16. Pays de l'Union européenne <sup>1</sup>	8677		8477
17. Pays de l'Asie-Pacifique <sup>2</sup>	8678		8478
18. Tous les autres pays	8676		8476
<b>Total</b>	8680		<b>100 %</b>

(si vous déclarez en dollars, la somme des lignes 1 à 18 doit correspondre au montant déclaré à la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière », à la ligne 8, « Total des sorties de l'activité manufacturière »)

<sup>1</sup> Autriche, Belgique, Danemark, France, Finlande, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et le Royaume-Uni

<sup>2</sup> Australie, Brunei, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Taïwan, Thaïlande et Vietman

**F - Effectif selon l'emplacement**

Veuillez compléter selon le cas cette section pour tous les emplacements qui se rattachent à votre unité commerciale. Veuillez également indiquer s'il y a lieu, les changements concernant les acquisitions et/ou dispositions d'établissements. Prière de rapporter sur une feuille séparée si vous manquez d'espace.

**Les travailleurs de la production manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :**

- la production manufacturière;
- l'installation;
- l'exploitation forestière, d'une mine ou d'une carrière (opérations intégrées, là où il y a lieu);
- la construction pour utilisation à l'interne;
- la fabrication de l'outillage pour utilisation à l'interne.

**Les travailleurs de la production non manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :**

- le personnel de direction, administratif, de vente et de recherche.

**Effectif aux emplacements inclus dans ce questionnaire :**

Réserve à l'usage de Statistique Canada	Emplacement (numéro et rue, municipalité, province et code postal)	Activité principale	Salaires bruts et traitements, commissions, primes, etc. (\$'000 CAN)	Nombre moyen de salariés pendant la période de déclaration
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
<b>Total - tous les emplacements</b> (somme des montants et des nombres déclarés dans cette section). Le montant en dollars déclaré ici devrait être le même que celui déclaré à la ligne 1 de la Section C-1, « Rémunération du travail ».			6181	6000

**G - Faits qui ont pu influencer sur votre unité commerciale**

Afin de réduire les demandes possibles d'information supplémentaire, veuillez cocher la(les) case(s) décrivant le mieux les changements importants de vos activités, par rapport à la période de déclaration précédente.

- |   |   |
|---|---|
| 1. 9953 <input type="radio"/> Nouveau contrat/perte de contrat  | 9958 <input type="radio"/> Grève/lockout  |
| 9954 <input type="radio"/> Changements organisationnels   | 9959 <input type="radio"/> Mises à pied dues à l'automatisation                                       |
| 9955 <input type="radio"/> Expansion des installations/réduction  | 9944 <input type="radio"/> Changements de fournisseur(s)  |
| 9945 <input type="radio"/> Changements dans la gamme des produits   | 9936 <input type="radio"/> Taux de change   |
| 9956 <input type="radio"/> Changements dans le paiement de bonis et/ou de primes de séparation            | 9960 <input type="radio"/> Changements de taxes/tarifs  |
| 9957 <input type="radio"/> Sous-traitance   | 9947 <input type="radio"/> Changements du prix de la main-d'œuvre ou des matières premières (entrées) |
| 9961 <input type="radio"/> Activité réduite due aux variations météorologiques, à un sinistre ou à un feu | 9946 <input type="radio"/> Changements du prix des biens ou des services vendus (sorties)             |

2. Veuillez préciser ou fournir des explications supplémentaires qui pourraient être indispensables à la compréhension des données que vous avez soumises :

9962 \_\_\_\_\_

9963 \_\_\_\_\_

9964 \_\_\_\_\_

**H - Commentaires**

1. Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire? (p.ex. 1 heure 30 minutes)

9910	9909
_____ heure(s)	_____ minute(s)

2. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ci-dessous. S'il y a lieu, ajouter une feuille séparée. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête.

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• contenu du questionnaire</li> <li>• nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie</li> <li>• langage du questionnaire</li> <li>• utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires</li> <li>• clarté des questions (p. ex. les définitions, les exemples d'inclusion et d'exclusion, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponse)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• ordre et enchaînement des questions</li> <li>• date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre</li> <li>• autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants</li> <li>• possibilité de déclaration électronique</li> <li>• progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés</li> </ul> |
|---|---|

99201 \_\_\_\_\_

99202 \_\_\_\_\_

99203 \_\_\_\_\_

99204 \_\_\_\_\_

99205 \_\_\_\_\_

**Vous avez perdu l'enveloppe-réponse?**

Veuillez nous téléphoner au 1 888 881-3666 OU télécopier le questionnaire au 1 888 883-7999  
OU

poster le questionnaire à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration,  
120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Merci de votre collaboration

Les publications de Statistique Canada peuvent être consultées aux bureaux régionaux de Statistique Canada et dans toutes les grandes bibliothèques. Visitez aussi notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)